



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Mercredi 10 mai 2017

PROCÈS VERBAL

En l'an 2017, le mercredi 10 mai à 19 H 15, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le mercredi 3 mai 2017, s'est réuni sous la Présidence de Joël DAZAS, Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, en présence de 7 Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires suivants :

Nombre de présents : 47 (quorum à 35)

COMMUNES	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
CANTON DE LOUDUN	
➤ LOUDUN (dont ROSSAY)	Dazas Joël, Kling André, Giansanti Nathalie, Jager Jean-Pierre, Roux Gilles, Ducrot Pierre, Vaucelle Bernadette, Enon Anne-Sophie, Jallais Michel, Vivier Jacques.
➤ ANGLIERS	Girard René
➤ ARCAY	Noé Alain
➤ AULNAY	
➤ BASSES	Thibault Marie-Claire
➤ BERRIE	Fulneau Jean-Paul
➤ BERTHEGON	Cottier Bernadette
➤ BEUXES	Robert Jean
➤ BOURNAND	Louis Alain
➤ CEAUX EN LOUDUN	Villain Henri
➤ CHALAIS	Baufumé Hubert
➤ CRAON	Métais Bernard
➤ CURCAY SUR DIVE	Lefebvre Bruno
➤ DERCE	
➤ GLENOUZE	Sigonneau Quentin
➤ GUESNES	Pichereau Françoise
➤ LA CHAUSSEE	Legrand Alain
➤ LA GRIMAUDIERE (dont NOTRE DAME D'OR, VERGER SUR DIVE)	Sergent Claude
➤ LA ROCHE RIGAULT	Garault James
➤ LES TROIS MOUTIERS	Bellamy Marie-Jeanne
➤ MARTAIZE	Mureau Jean-Marc
➤ MAULAY	
➤ MAZEUIL	François Patrice
➤ MESSEME	François Isabelle
➤ MONCONTOUR (dont MESSAIS, OUZILLY VIGNOLLES, SAINT CHARTRES)	Renaud Edouard, Zagaroli Louis
➤ MONTS SUR GUESNES	Picard Martine
➤ MORTON	
➤ MOUTERRE SILLY	Varenes Jacques
➤ NUEIL SOUS FAYE	Ritoux Christian
➤ POUANCAY	Chauvin Pierre
➤ POUANT	Proust Jacques
➤ PRINCAY	Mignon Frédéric
➤ RANTON	Braut Pascal
➤ RASLAY	Servain Michel
➤ ROIFFE	
➤ SAINT CLAIR	Berger Nicole
➤ SAINT JEAN DE SAUVES (dont FRONTENAY SUR DIVE)	Moreau Christian, Barrin Claude
➤ SAINT LAON	Baudoin Yves
➤ SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS	
➤ SAIRES	
➤ SAIX	
➤ SAMMARCOLLES	Archambault William
➤ TERNAY	Marteau Hugues
➤ VERRUE	Leboucher Roland
➤ VEZIERES	

Etaient également présents :

M. Dominique CHALLOT, Trésorier,

M. Alain RIGAUD, conseiller communautaire suppléant d'Angliers,

M. Bernard MARQUOIS, maire-délégué de Notre Dame d'Or

Les services de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Nombre de pouvoirs : 7

- Angéline THIBAULT, conseillère communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Bernadette VAUCELLE, conseillère communautaire de Loudun.
- Bernard SONNEVILLE-COUBE, conseiller communautaire de Les Trois-Moutiers, a donné pouvoir à Marie-Jeanne BELLAMY, conseillère communautaire de Les Trois-Moutiers.
- Françoise DUBOIS, conseillère communautaire de Loudun, a donné pouvoir à André KLING, conseiller communautaire de Loudun.
- Christine ROY-POIRAULT, conseillère communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Jacques VIVIER, conseiller communautaire de Loudun.
- Laurence MOUSSEAU, conseillère communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Nathalie GIANSAINTI, conseillère communautaire de Loudun.
- Marcel LORAIN, conseiller communautaire de Bournand, a donné pouvoir à Alain LOUIS, conseiller communautaire de Bournand.

- Alexandra BAULIN-LUMINEAU, conseillère communautaire de Saint-Jean-de-Sauves, a donné pouvoir à Christian MOREAU, conseiller communautaire de Saint-Jean-de-Sauves.

Joël DAZAS, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil de Communauté à 19 H 15,

Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité comme Secrétaire de Séance M. Pascal BRAULT, Maire de Ranton.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 22 MARS 2017

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Approbation du contrat de fourniture d'électricité SORÉGIES IDEA avec la SAEML SORÉGIES
- Association Les Enfants de la Dive – Subvention
- CIID – Liste des membres – pour information

2. FINANCES

- Décisions modificatives
- Taux de CFE – pour information
- Autorisation de programme et crédits de paiement pour le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) N° 2/2016
- Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction du centre aquatique N° 1/2017
- Révision des crédits de paiement pour la collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés N° 2/2014
- Résultat de consultation – centre aquatique intercommunal – pour information
- Résultat de consultation – Travaux d'aménagement de la zone d'activités des Trois-Moutiers – pour information

3. ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE, ESPACES VERTS ET HABITAT

- Signature convention avec Vienne Nature – refuge pour les chauves-souris

4. ÉDUCATION, COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- Temps d'activités périscolaires – tarification 2017/2018
- Accueil périscolaire – tarification 2017/2018
- Transports scolaires – tarification 2017/2018
- Diagnostic territorial scolaire - validation du plan de financement et demandes de subventions

5. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Convention de mise à disposition de composteur dans les écoles
- Convention de partenariat avec l'association Le Silo et location d'un bâtiment relais
- Appel à projet Ecofolio
- Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères (BOM)

6. ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Vente de terrains sur la commune d'Angliers
- Vente d'un terrain sur la commune de Moncontour

7. PERSONNEL, MUTUALISATION, SDAN, PISCINE

- Piscine d'été : tarifs exceptionnels
- Centre aquatique - Autorisation de déposer un permis de construire

8. BÂTIMENTS, ACCESSIBILITÉ, MAISONS DE SANTÉ

- Maison de santé pluridisciplinaire de Loudun : demandes de subventions
- Contrat Local de Santé – Coordination : demande de subvention

9. TOURISME, CULTURE

- Convention de partenariat avec l'agence touristique de la Vienne pour la vente de billetterie et d'hébergement en ligne
- Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Vienne – Marchés de producteurs « Bienvenue à la ferme »
- Tarification produits boutique – Office de tourisme du Pays Loudunais

10. RAPPEL DES DÉCISIONS

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentée par Joël DAZAS

APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SORÉGIES IDEA AVEC LA SAEML SORÉGIES

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le Code de l'Énergie,

VU la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SORÉGIES,

CONSIDÉRANT qu'il est possible de revenir au tarif réglementé à tout moment,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- ✓ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour tous les points de livraison – que ces derniers concernent l'Éclairage Public, comme les bâtiments.

ASSOCIATION LES ENFANTS DE LA DIVE – SUBVENTION

VU la demande de subvention sollicitée par l'association « Les enfants de la Dive » pour l'année 2017,

CONSIDÉRANT que cette association a pour objet de permettre l'accueil périscolaire des enfants scolarisés au sein du RPI Mazeuil, Craon, La Grimaudière,

CONSIDÉRANT la vocation sociale de cette association,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à verser à l'association « Les enfants de la Dive », une subvention de 900 €.

CIID – LISTE DES MEMBRES – POUR INFORMATION

Le directeur départemental des finances publiques a désigné comme membre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs les personnes suivantes, suite à la proposition du conseil communautaire du 22 mars 2017 d'une liste en nombre double.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	NOM	NOM	Prénom
ALZON	Bernadette	AGUILLON	Céline
AUBERT	Michel	BELLAMY	Marie-Jeanne
BERJOT	Natacha	CLAIRAND	Michel
DAZAS	Joël	GAURY	Jean-Jacques
GEORGET	Alain	GUITTON	Christian
GIANSANTI	Nathalie	LANTIER	Pierre
HERBAULT	Florence	PERDRIGÉ	Isabelle
JAGER	Jean-Pierre	POINT	Anne-Laure
TURQUOIS	Nicolas	RENAUD	Edouard
VIVIER	Jacques	URIARTE	Agnès

2 – FINANCES

Présentée par Edouard RENAUD

DÉCISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

Virements de crédits

	DEPENSES	RECETTES
<u>Opération 20199 : Administration & Divers</u>		
2183 Matériel de bureau et Matériel informatique	3 000,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	-3 000,00	0,00
<u>Opération 413119 : Piscine Couverte Tournesol</u>		
21738 Autres constructions	1 500,00	0,00
10222 FCTVA	0,00	1 500,00
<u>Opération 511025 : Maison médicale de Moncontour</u>		
165 Dépôts et cautionnements	89,91	89,91
<u>Opération 812199 : Ordures Ménagères</u>		
21318 Autres bâtiments publics	0,75	0,00
1323 Subvention Département	0,00	0,75
<u>Programme 833299 : Néodyssée</u>		
4581 Opérations Investissement sous mandat	720,00	0,00
<u>Programme 942099 : Bourse Tremplin pour l'Emploi</u>		
4581 Opérations Investissement sous mandat	-720,00	0,00
<u>73 Impôts et taxes</u>		
7325 Fonds péréquation recettes fiscales FPIC		- 290 000,00

Fonds de péréquation des ressources communales
73223 et intercommunales FPIC

290 000,00

014 Atténuation de charges

73923 Reversement sur FNGIR - 62 109,00
739221 FNGIR 62 109,00

1 590,66

1 590,66

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Virements de crédits

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

Opération 953010 : Maison de Pays

2138	Autres immobilisations corporelles	-2 500,00	0,00
2184	Mobilier	2 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00
		0,00	0,00

Changement d'intitulé pour l'opération n° 901119 ZI LOUDUN :

Bâtiments Relais ZI LOUDUN

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Virements de crédits

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

O11 - Charges à caractère général

6236 Catalogues et imprimés -5 000,00 0,00

65 - Autres charges de gestion

65548 autres contributions 5 000,00 0,00

0,00

0,00

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

TAUX DE CFE - POUR INFORMATION

Le taux de CFE-U calculé par KPMG avait été présenté en séance du 22 mars 2017 à 23.38 % **après arrondi**.

Or au reçu de l'état fiscal N° 1259 pour 2017, le taux de CFE à ne pas dépasser pour la première année a été calculé à 23.37 %.

La délibération a été rédigée avec un taux 23.37 % soit avec deux décimales **sans arrondi**.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDTAN) N° 2/2016

VU la délibération n° 2015-7-5 du 17 décembre 2015 autorisant à signer la convention de financement des opérations programmées dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique entre le Conseil Départemental de la Vienne et la Communauté de communes du Pays Loudunais,

VU la délibération n° 2016-2-6 du 16 mars 2016 décidant d'ouvrir à compter de l'exercice budgétaire 2016, une autorisation de programme et des crédits de paiement en section d'investissement à l'article 204133 du Chapitre 204 « Subventions d'équipements versées » au budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour l'aménagement numérique comme suit :

N° A.P.	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de Paiement				
		Montant	2016	2017	2018	2019	2020
2 / 2016	Participation au SDTAN	1 150 000 € TTC	150 000 € TTC	250 000 € TTC	250 000 € TTC	250 000 € TTC	250 000 € TTC

Il est proposé de modifier les crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit :

N° A.P.	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de Paiement					
		Montant	CP antérieurs réalisations au 31/12/2016	2017	2018	2019	2020	2021
2 / 2016	Participation au SDTAN	1 150 000 € TTC	35 587,41 € TTC	207 000 € TTC	225 000 € TTC	225 000 € TTC	225 000 € TTC	232 412,59 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE N° 1/2017

VU la délibération n° 2014-5-20 du 1^{er} juillet 2014 portant validation de l'implantation du futur centre aquatique dans la ville de Loudun et du dimensionnement de celui-ci,

VU la délibération n° 2015-7-55 du 17 décembre 2015 portant adoption du préprogramme du futur centre aquatique,

VU la délibération n° 2016-3-2 du 27 avril 2016 portant adoption du programme du futur centre aquatique,

VU la délibération n° 2016-4-1 du 22 juin 2016 validant le plan de financement,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de l'opération de construction du centre aquatique s'élève à 8 500 000 € HT soit 10 200 000 € TTC,

Il est proposé d'ouvrir à compter de l'exercice budgétaire 2017, une autorisation de programme et des crédits de paiement en section d'investissement du budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais à l'opération n° 413199 « Centre Aquatique » comme suit :

N° A.P.	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de Paiement		
		Montant	2017	2018	2019
1 / 2017	Construction Centre Aquatique	10 200 000 € TTC	1 807 000 € TTC	5 300 000 € TTC	3 093 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité d'ouvrir cette autorisation de programme, liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiements tels qu'indiqués ci-dessus.

REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LE TRI ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES N° 2/2014

VU la délibération n° 2013-4-4bis de la Communauté de Communes du Pays Loudunais autorisant le Président à lancer l'**appel d'offres pluriannuel** relatif à la collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés,

VU les résultats de cette procédure,

VU la délibération n° 2014-1-16 du 21 janvier 2014 fixant l'autorisation d'engagement,

VU la délibération n° 2014-7-33 du 26 novembre 2014 révisant l'autorisant d'engagement et les crédits de paiement pour la collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés comme suit :

VU la délibération n° 2016-2-4 du 16 mars 2016 révisant l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour la collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés comme suit :

N° A.E.	Libellé	Autorisation d'Engagements	Crédits de Paiement			
		Montant	Antérieurs	2016	2017	2018
2 / 2014	Collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés	4 947 000 € TTC	2 012 000 € TTC	970 000 € TTC	982 500 € TTC	982 500 € TTC

VU la section de fonctionnement du budget 2017, à l'article 611 – Contrat de Prestations du budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais, pour la collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il est proposé de réviser les crédits de paiement comme suit :

N° A.E.	Libellé	Autorisation d'Engagements	Antérieurs (2014 à 2016)	2017	2018
		Montant			
2 / 2014	Collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés	4 947 000 € TTC	2 946 866 € TTC	970 000 € TTC	1 130 134 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier.

RÉSULTAT DE CONSULTATION – CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL – POUR INFORMATION

1) Mission de Contrôle Technique et de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

Société retenue : QUALICONSULT (86 – Chasseneuil-du-Poitou)

Estimation : 54 000 € HT pour le Contrôle Technique – 27 000 € HT pour la mission SPS

Montants retenus :

. 24 126 € HT pour le Contrôle Technique

. 12 888 € HT pour la mission SPS

2) Mission d'Etudes Géotechniques

Société retenue : GEOTECHNIQUE OUEST (86 – Saint Benoit)

Estimation : en dessous de 15 000 € HT

Montant retenu : 6 430 € HT

3) Etude comparative énergétique

Société retenue ETHIS (56 – Lorient)

Estimation maximale (Tranche Ferme + Tranche Optionnelle) : 90 000 € HT

Montant de la Tranche Ferme : 10 700.00 € HT

RÉSULTAT DE CONSULTATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES TROIS-MOUTIERS – POUR INFORMATION

Société retenue : Roiffé Travaux Location (86 - Roiffé)

Estimation : 15 000 € HT

Montant retenu : 10 839 € HT

3 – ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE, ESPACES VERTS ET HABITAT

Présentée par Bruno LEFEBVRE

SIGNATURE CONVENTION AVEC VIENNE NATURE – REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS

Dans le cadre du programme régional d'étude, de sensibilisation et de protection des chauves-souris, une opération « Refuge pour les chauves-souris » a été lancée. Cette campagne de conservation des gîtes de chauves-souris chez des particuliers et des collectivités a pour but d'étendre la sensibilisation et la prise en compte des chauves-souris.

CONSIDÉRANT qu'une colonie de Petits Rhinolophes a été observée sur la commune de Monts-sur-Guesnes, site de Beaumont, l'association Vienne Nature propose à la Communauté de communes d'agir en faveur de la préservation de cette espèce en préservant son habitat sur ce site.

CONSIDÉRANT que l'obtention du label repose sur la signature d'une convention qui engage le signataire à respecter la quiétude de ces hôtes et à favoriser autant que possible leur installation.

CONSIDÉRANT que cette convention est un engagement moral et n'implique aucune participation financière.

VU le projet de convention « Refuge pour les chauves-souris »,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer la convention avec l'association Vienne Nature et tous documents s'y rapportant,
- ✓ décide d'engager les démarches administratives et techniques nécessaires pour la mise en place de ce refuge à chauves-souris sur le site de Beaumont, commune de Monts-sur-Guesnes.

4 –ÉDUCATION, COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Présentée par Martine PICARD

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES – TARIFICATION 2017/2018

CONSIDÉRANT que la participation des familles est de 30 € par enfant participant aux Temps d'Activités Périscolaires, au titre de l'année scolaire 2016/2017,

CONSIDÉRANT qu'un demi-tarif est applicable après les vacances d'hiver, pour les parents arrivant ou quittant le territoire de la Communauté de communes du Pays Loudunais. Ce demi-tarif est fixé à 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2017/2018.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – TARIFICATION 2017/2018

Les tarifs applicables dans les accueils périscolaires sont actuellement de :

Tickets ½ heure	Carte (20 ½ heures)	Forfait semaine	Forfait Période
2 € la demi-heure du matin	18 € la carte du matin	20 €	14 € / semaine
2,50 € la demi-heure du soir	22 € la carte du soir		

Il est proposé de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2017/2018.

Le tarif du forfait « période » pour l'année scolaire 2017/2018 serait de :

- 1^{ère} période (4 septembre au 21 octobre 2017) : 7 semaines → 98 €
- 2^{ème} période (6 novembre au 23 décembre 2017) : 7 semaines → 98 €
- 3^{ème} période (8 janvier au 10 février 2018) : 5 semaines → 70 €
- 4^{ème} période (26 février au 7 avril 2018) : 6 semaines → 84 €
- 5^{ème} période (23 avril au 7 juillet 2018) : 11 semaines → 154 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessus à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

TRANSPORTS SCOLAIRES – TARIFICATION 2017/2018

Les montants de la participation des usagers des transports primaires et maternels sont actuellement de :

TARIF Transports Scolaires	2016/2017
Plein tarif	100 €
Demi-tarif*	50 €

*Un demi-tarif est applicable après les vacances d'hiver, pour les parents arrivant ou quittant le territoire de la Communauté de communes du Pays Loudunais et demandant une carte de transport scolaire.

Il est proposé les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017/2018 :

TARIF Transports Scolaires	Proposition 2017/2018
Plein tarif	100 €
Demi-tarif	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2017/2018.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL SCOLAIRE - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT le souhait de la Communauté de communes du Pays Loudunais de mener une étude prospective globale à l'échelle du Pays Loudunais au sujet des écoles : enjeux du territoire, perspectives démographiques, effectifs à court et moyen terme, transport scolaire, organisation géographique des écoles...

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette étude sont de réaliser un diagnostic à partir duquel des axes stratégiques adaptés aux enjeux seront proposés,

VU la délibération n°2017-3-37 du Conseil de Communauté du 22 mars 2017 confiant la réalisation de cette étude à l'Agence Technique Départementale (ATD),

VU le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Etude	11 160 €	Conseil Départemental de la Vienne	2 000 €
		CCPL	9 160 €
TOTAL	11 160 €	TOTAL	11 160 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ valide le plan de financement,
- ✓ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à déposer l'ensemble de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne et de signer tous documents s'y rapportant.

5 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Présentée par Hubert BAUFUMÉ

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEUR DANS LES ECOLES

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de communes de favoriser la sensibilisation de tous à la réduction des déchets, il est proposé de mettre à disposition gratuitement un composteur plastique ainsi qu'un bio seau au sein des écoles communales du Pays Loudunais qui en feront la demande, afin de développer des projets pédagogiques dans le cadre des TAP, de l'accueil périscolaire ou du temps scolaire autour du thème « réduction des déchets ».

VU la proposition de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer ladite convention avec les communes et les écoles concernées et toutes pièces relatives à ce dossier.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE SILO ET LOCATION D'UN BATIMENT RELAIS

L'association Le Silo, située à Verrue, a engagé des démarches de création d'une recyclerie sur le territoire dont la première étape est la réalisation d'une étude de faisabilité (le coût total est estimé à 34 000 €).

CONSIDÉRANT l'activité de cette association, celle-ci entre parfaitement dans la politique et les objectifs de la Communauté de communes à travers sa compétence Déchets ménagers. En effet, l'action de l'association permet à la Communauté de communes de répondre aux exigences de la Loi de Transition Énergétique, à savoir :

- Réduire les tonnages des déchèteries,
- Favoriser le réemploi et la réutilisation,
- Échanger les savoirs entre les bénévoles et les habitants,
- Développer une économie circulaire sur le territoire.

CONSIDÉRANT que le Conseil de communauté a souhaité mettre en place un partenariat entre Le Silo et la Communauté de communes (délibération n°2017-1-9 du 18 janvier 2017). Une première convention a pris effet entre les deux parties de février à avril 2017 avec les objectifs suivants :

- Accompagnement à la communication ;
- Autorisation de présence le samedi, sur la déchèterie de Loudun-Messemé afin de collecter des biens (meubles, bibelots, vélos, textiles...) avant que les usagers ne les jettent ;
- Mise à disposition d'un local pour stocker les objets collectés ;
- Autorisation de réaliser 4 journées de vente dans le local mis à disposition.

CONSIDÉRANT que dans cette première étape du partenariat, l'association a atteint les objectifs fixés : 4.7 tonnes d'objets récupérés sur le site de la déchèterie (soit 523 kg/jour de présence) ; 4 journées de vente ont accueilli 194 acheteurs pour un montant total de recettes de 1 620 € ; meilleure connaissance de l'activité de l'association et sa philosophie auprès des usagers du territoire. Il est proposé au Conseil de communauté de prolonger ce partenariat avec l'association Le Silo sur la base d'une nouvelle convention.

VU le projet de convention dont les objectifs sont :

- Accompagnement à la communication ;
- Autorisation de présence - à définir avec le responsable des déchèteries - sur la déchèterie de Loudun-Messemé pour collecter des biens (meubles, bibelots, vélos, textiles...) donné par les usagers avant qu'ils ne les jettent ;
- Mise à disposition d'un local de 200 m² à Loudun pour un loyer mensuel de 300 € HT hors charges afin de stocker les objets collectés ;
- Autorisation de réaliser des journées de vente dans ce local loué.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer ladite convention, le bail précaire de location et toutes pièces relatives à ce dossier.

APPEL A PROJET ECOFOLIO

CONSIDÉRANT qu'Ecofolio est l'éco-organisme des papiers,

CONSIDÉRANT qu'il contribue financièrement à la collecte et à la valorisation des papiers en France. L'objectif national est d'atteindre 65 % de papiers recyclés d'ici 2020 (actuellement nous sommes à 55 %).

CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre ce résultat, un appel à projet national est lancé en 2017 pour aider financièrement les collectivités qui ont une démarche d'optimisation du service de collecte des papiers.

Cet appel à projet permet de financer à hauteur de 75 % des dépenses effectuées, dans la limite de 800 000 € HT par projet, avec un montant minimum de 53 400 € HT. Dans ces dépenses sont compris l'achat de fournitures (bornes d'apport volontaire), de matériels (véhicules), la communication...

CONSIDÉRANT qu'afin d'améliorer ses performances de collecte et de traitement des papiers, le pôle « Déchets » de la Communauté de communes du Pays Loudunais a pour projet notamment d'acquérir de nouvelles bornes à papiers, de renouveler le camion grue permettant la collecte des points d'apport volontaire, de profiter de l'extension

des consignes de tri ainsi que de l'optimisation de la collecte afin de faire une grande campagne de communication auprès de tous les usagers du territoire... Ces dépenses entrent complètement dans le cadre de cet appel à projet.

Le calendrier de cet appel à projet :

15 juin 2017 : Fin des dépôts de candidature.

Octobre 2017 : Réponse aux collectivités.

Novembre/Décembre 2017 : Signature avec Ecofolio.

CONSIDÉRANT que le pôle « Déchets » de la Communauté de communes a une forte volonté d'améliorer ses performances de recyclage des papiers, à cet effet de nombreux investissements vont être réalisés en 2017-2018,

Il est proposé de déposer un dossier de candidature auprès d'Ecofolio, pour répondre à cet appel à projet et ainsi solliciter la dotation financière proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à déposer un dossier de candidature auprès d'Ecofolio, et à signer tout document relatif à cet appel à projet.

ACQUISITION D'UN CAMION BENNE A ORDURES MENAGERES (BOM)

Dans le cadre du renouvellement du parc véhicule et du changement de fréquence de collecte des déchets ménagers, la commission « Collecte et traitement des déchets » propose l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères.

VU la réglementation des marchés publics, il est proposé de recourir à la centrale d'achat UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour une simplification des démarches administratives et une diminution des délais. Le rôle et les modalités d'intervention d'une centrale d'achats restent encadrés par le code des marchés publics.

Le cahier des charges techniques est le suivant :

Lot 1 : 1 châssis porteur spécifique BOM 6*4 en 26 tonnes

Lot 2 : 1 benne tasseuse simple compartiment capacité 21 m³ avec lève conteneur double chaise à commande automatique

Le montant de cette acquisition est de 158 259,42 € HT, soit 189 823,75 € TTC

Le délai de livraison est estimé à 32 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette acquisition et autorise le Président ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à :

- ✓ **signer le bon de commande et le marché,**
- ✓ **effectuer cette dépense à l'article 2182 de l'opération 812199 du budget principal conformément au Budget Primitif 2017,**
- ✓ **procéder à la cession d'un véhicule BOM et à la livraison du nouveau véhicule.**

6 – ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT LOCAL

Présentée par Marie-Jeanne BELLAMY

VENTE DE TERRAINS SUR LA COMMUNE D'ANGLIERS

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Pays Loudunais est propriétaire de deux terrains situés sur la commune d'Angliers, Lieu-dit « La Péchette »,

- parcelle cadastrée ZD 221 d'une superficie de 5 997 m²,
- parcelle cadastrée ZD 146 d'une superficie de 400 m²,

CONSIDÉRANT la demande de M. Jean-Paul BOTTREAU, gérant de la SCI Les Touches, demeurant 4 route d'Angliers – Triou – 86330 ANGLIERS, d'acquérir les dites parcelles,

CONSIDÉRANT l'avis rendu par France Domaines en date du 30 octobre 2012 et du 18 mars 2016,

CONSIDÉRANT que cette vente est proposée au prix de :

10 000 euros HT + 2 000 euros TVA soit un montant total TTC de 12 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise :

- ✓ la vente de ce terrain à la SCI Les Touches au prix de 12 000 euros TTC,
- ✓ le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

VENTE D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE MONCONTOUR

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Pays Loudunais est propriétaire d'un terrain situé sur la commune de Moncontour, Lieu-dit « Gué du Magne », parcelle cadastrée ZH 73 d'une superficie de 37 a 75 ca,

CONSIDÉRANT la demande de M. Grégory GAMBIER, demeurant 2 rue Maxime Ridouard – 86330 MONCONTOUR, d'acquérir la dite parcelle,

CONSIDÉRANT l'avis rendu par France Domaines en date du 9 janvier 2017,

CONSIDÉRANT que cette vente est proposée au prix de 1 800 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et décide :

- ✓ de retirer la délibération n° 2017-2-11 du 1er mars 2017, devenue obsolète,
- ✓ d'autoriser la vente de ce terrain à M. Grégory GAMBIER au prix de 1 800 euros,
- ✓ d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

7 – PERSONNEL, MUTUALISATION, SDAN, PISCINE

Présentée par André KLING

PISCINE D'ÉTÉ : TARIFS EXCEPTIONNELS

VU la délibération n° 2007-6-6 du 8 novembre 2007, fixant les tarifs des entrées des deux piscines.

CONSIDÉRANT la volonté en 2017 de marquer l'ouverture de la piscine d'été par une animation festive le mercredi 12 juillet de 15h00 à 20h00,

VU les tarifs appliqués pour l'année 2017 par délibération n° 2016-7-7 du 7 décembre 2016,

CONSIDÉRANT le souhait de rendre cette animation accessible à un large public,

Il est proposé d'appliquer les tarifs exceptionnels suivants le 12 juillet 2017 de 15h00 à 20h00 :

Tarif unique : 1 euro

Enfant de moins de 6 ans accompagné d'un adulte payant : gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à appliquer les tarifs et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

CENTRE AQUATIQUE - AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L421.1 et suivants et R 421.1 et suivants,

VU le projet de construction d'un centre aquatique intercommunal sur la commune de Loudun,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, à déposer et à signer la demande de permis de construire du centre aquatique, au nom et pour le compte de la Communauté de communes du Pays Loudunais ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.

8 – BATIMENTS , ACCESSIBILITÉ, MAISONS DE SANTÉ

Présentée par Christian MOREAU

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE LOUDUN – DEMANDES DE SUBVENTIONS

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-SPC-94 du 22 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Loudunais et notamment l'article 5-2 « Démographie médicale : construction, entretien et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires »,

VU la nécessité de réaliser une maison de santé pluridisciplinaire dans la ville de Loudun répondant aux objectifs suivants :

- Maintenir des professionnels déjà installés ;
- Installer de nouveaux professionnels ;
- Garantir un accès aux soins pour la population ;
- Assurer une offre de soin coordonnée à l'échelle du territoire ;
- Renforcer l'attractivité du territoire.

VU la décision n°2716 qui précise les termes de la convention passée avec le groupement HEMIS AMO / CRP Consulting avec l'objectif de mener une étude de définition et de faisabilité d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Loudun,

VU la délibération n° 2017-3-2 du 22 mars 2017 validant le plan de financement de la maison de santé pluridisciplinaire de Loudun,

CONSIDÉRANT que ce dernier doit être modifié, afin de déposer une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,

VU le nouveau plan de financement H.T suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Acquisition immobilière	500 000 €	FEADER	100 000 €
Travaux	900 000 €	DSIPL 1/ (30%)	420 000 €
		FNADT	100 000 €
		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	100 000 €
		Conseil Départemental de la Vienne	100 000 €
		CCPL	580 000 €
TOTAL	1 400 000 €	TOTAL	1 400 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ valide le plan de financement,
- ✓ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à déposer :
 - une demande de subvention auprès de l'Europe,
 - une demande de subvention auprès de l'État au titre du DSIPL,
 - une demande de subvention auprès de l'État au titre du FNADT,
 - une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
 - une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne au titre d'ACTIV, et à signer tous documents s'y rapportant,

1/ D.S.I.P.L. : Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - COORDINATION – DEMANDE DE SUBVENTION

VU la délibération n°2017-2-3 du 1^{er} mars 2017 par laquelle la Communauté de communes du Pays Loudunais s'engage à participer financièrement au diagnostic de l'ORS, à hauteur de 20 % soit la somme de 5 600 €, en vue de la mise en œuvre d'un contrat local de santé sur le territoire,

VU la délibération n°2017-3-43 du 22 mars 2017 validant la convention proposée par l'ORS, pour la réalisation du diagnostic consistant en un recueil de données quantitatives et qualitatives concernant les offres de soins et de services ainsi que des données de cadrage,

CONSIDÉRANT que l'élaboration et la signature d'un CLS sur le territoire Loudunais sont une opportunité notamment dans le cadre de l'attractivité du territoire et peut représenter un levier sur l'axe de la démographie des professionnels de santé notamment médicale,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'animer et de coordonner le Contrat Local de Santé avec l'équipe projet et le comité technique composé des signataires du contrat : L'Agence Régionale de Santé, la Communauté de communes du Pays Loudunais, la Préfecture de la Vienne, le Conseil Départemental de la Vienne et le Groupe Hospitalier Nord Vienne,

CONSIDÉRANT que l'Agence Régionale de Santé finance à hauteur de 15 000 € le poste d'animateur du contrat local de santé,

VU la lettre de cadrage,

VU le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Animateur CLS	30 000 €	Agence Régionale de Santé	15 000 €
		CCPL	15 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ valide le plan de financement,
- ✓ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à déposer l'ensemble de la demande de subvention et à signer tous documents s'y rapportant.

Présentée par Edouard RENAUD

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNE POUR LA VENTE DE BILLETTERIE ET D'HEBERGEMENT EN LIGNE

VU la délibération n° 2016-7-52 du 7 décembre 2016 instaurant la création de l'Office de tourisme communautaire du Pays Loudunais sous la forme juridique d'office de tourisme à « régie dotée de la seule autonomie financière gérant un service public administratif (SPA) » à compter du 1er janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de proposer au public l'offre de service mise en place par l'Agence Touristique de la Vienne qui consiste à vendre la billetterie des sites touristiques de la Vienne au sein des offices de tourisme du Pays Loudunais,

VU la convention de mandat relative à la vente de billetterie et d'hébergement en ligne,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité ce dossier et :

- ✓ autorise le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer la convention avec l'Agence Touristique de la Vienne et tous documents s'y rapportant,
- ✓ décide d'engager les démarches administratives et techniques nécessaires pour la mise en place de ce service au sein des Offices de tourisme du Pays Loudunais.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE – MARCHÉS DE PRODUCTEURS « BIENVENUE À LA FERME »

La Chambre d'Agriculture de la Vienne organisera quatre marchés de Producteurs « Bienvenue à la Ferme » sur le Pays Loudunais au cours de l'été 2017 :

- Loudun, le mercredi 12 juillet 2017
- Monts-sur-Guesnes, le vendredi 21 juillet 2017
- Les Trois-Moutiers, le jeudi 27 juillet 2017
- Moncontour, le mercredi 2 août 2017

Ces marchés, véritable vitrine des produits et des savoir-faire locaux, sont une occasion pour les Pays d'animer une belle soirée estivale en y associant population locale et estivants.

Un financement est donc sollicité auprès de la Communauté de communes du Pays Loudunais pour un montant total de 7 140 € soit 1 785 € par marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité (une abstention) ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à :

- ✓ signer la convention relative à l'établissement de ces marchés de producteurs,
- ✓ verser 7 140 € à la Chambre d'Agriculture de la Vienne à l'article 6574.3 « subventions aux associations CCPL » du budget principal de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

TARIFICATION PRODUITS BOUTIQUE – OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS

VU la délibération n°2017-1-17 du 18 janvier 2017 fixant les tarifs des produits qui sont proposés à la vente à la boutique de l'office de tourisme du Pays Loudunais,

CONSIDÉRANT que suite à des ruptures de stock de certains articles ou à l'achat de nouveaux articles, il convient de modifier la liste des produits en vente,

Il est proposé au Conseil de Communauté de mettre à jour la liste des produits en vente par l'office de tourisme du Pays Loudunais à compter du 10 mai 2017 avec les tarifs suivants :

Article boutique	Prix de vente
Les Escapades du Goût	25,00 €
Les Pierres à construire	5,00 €
Rues de Loudun	20,00 €
Les sœurs dominicaines	25,00 €
75 ans Edwin Bezzina	19,00 €
Bulletin historique (photo forteresse Loudun)**	25,00 €
Livrets (Échevinage, Ste-Croix, TC, Martray...)	5,00 €
Poitiers et la Vienne	15,00 €
Pays Loudunais	38,00 €
Art et Culture Tome 1	12,00 €
Loudun avant la guerre	29,90 €
Magazine Vieilles Maisons Françaises	9,90 €
La Noix et le Noyer	12,00 €
CD Donat Lacroix	15,00 €
DVD "Les vents de la liberté" (spectacle)	21,00 €
DVD "Les mémoires de la tour carrée"	10,00 €
DVD "Echevinage Loudun" 8	10,00 €
Autres magnets (vue Porte du Martray)	4,50 €
Buste Renaudot (Moyen)	32,00 €

Article boutique	Prix de vente
Buste Renaudot (petit)	15,00 €
Dés à coudre Loudun	3,50 €
Fac similé de la Gazette	5,35 €
Mug Porte du Martray	5,20 €
Mug "i"	6,90 €
Porte-clés Porte du Martray	4,50 €
Tour Carrée	2,00 €
Bloc annuaire jaune Loudun	3,90 €
Anjou, Poitou, Touraine 1699	10,00 €
Sacs noir ou vert	4,90 €
Art et culture Tome 2*	25,00 €
Dessins de Charbonneau*	25,00 €
Bulletins Société Historique*	25,00 €
Affaires criminelles*	10,00 €
Médecins des rois*	13,90 €
Je découvre le Loudunais*	4,50 €
Livret Maison de l'Acadie*	8,00 €
Porte-clés Baudet*	4,50 €
Magnets Baudet*	4,50 €
Carte postales + enveloppes*	0,50 €

* : les nouveaux articles

** : nouveau tarif

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à appliquer les tarifs et signer toute pièce relative à ce dossier.

10 – RAPPEL DES DÉCISIONS

Le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation de celle-ci :

DATE	OBJET
20 mars 2017	Contrat pour la fourniture de gaz naturel à l'Office de Tourisme du Pays Loudunais
24 mars 2017	Convention d'occupation précaire avec la SAS NFCG bâtiment Monsieur François PAGEOT – Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017
27 mars 2017	Accord cadre pour la location, l'entretien de vêtements de travail et fourniture d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la Communauté de Communes du Pays Loudunais – Lot 2 : fourniture d'équipements de protection individuelle / SAS PENAUD FRERES – Modification en cours de marché n° 2
31 mars 2017	Avenant n° 1 au bail professionnel avec Monsieur Jacques Philippe THOMAS concernant la location d'un cabinet au sein de la Maison Médicale de Moncontour
31 mars 2017 bis	Avenant n° 1 au bail professionnel avec Monsieur Jacques Philippe THOMAS concernant la location d'un cabinet au sein de la Maison Médicale de Moncontour
31 mars 2017 bis	Avenant n° 1 au bail professionnel avec Monsieur Jacques Philippe THOMAS concernant la location d'un cabinet au sein de la Maison Médicale de Moncontour
4 avril 2017	Contrat de maintenance et d'assistance et prestation annuelle de mise à jour des bases de données SIRENE/INSEE avec la société A6CMO pour le logiciel AGDE 6 de gestion du développement économique territorial
4 avril 2017	Convention d'honoraires pour la mission de contrôle technique avec QUALICONSULT – Construction du centre aquatique intercommunal
4 avril 2017	Convention d'honoraires pour la mission SPS avec QUALICONSULT – Construction du centre aquatique intercommunal
4 avril 2017	Aménagement de la zone d'activités des Trois-Moutiers - RTL
10 avril 2017	Convention d'honoraires pour la mission d'études géotechniques (G2-G4) en vue de la construction du centre aquatique intercommunal – GEOTECHNIQUE OUEST
11 avril 2017	Fourniture de carburants pour l'année 2017 – Marché avec la SAS LOUDUNDIS
13 avril 2017	Etude de définition et de faisabilité pour un projet de maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Loudun – Marché n° 09/2016 – Avenant n° 2
19 avril 2017	Avenant n° 1 au bail commercial signé le 24 octobre 2014 entre la Falaisienne de Couverture et la Communauté de Communes du Pays Loudunais
21 avril 2017	Contrat de maintenance des logiciels de gestion des marchés publics n° L20170301-19104/02 avec la société JVS Mairistem pour le logiciel Marcoweb d'assistance à la rédaction des pièces administratives des marchés publics

Joël DAZAS clôt la séance à 20 H 05.
Fait à Loudun, le 17 mai 2017.

Le Président,
Joël DAZAS

*Veillez nous adresser, par écrit,
vos observations relatives à ce présent procès-verbal sous huit jours.*